



BULLETIN DE SITUATION HYDROLOGIQUE

DES BASSINS NESTE ET RIVIERES DE GASCOGNE

Point au 05/01/2026

Le présent bulletin répond aux dispositions de l'article 3.7 de l'arrêté cadre inter-préfectoral n°32-2023-07-31-00004 portant modification de l'arrêté cadre inter-préfectoral n°30-2021-01-27-010 modifié portant plan d'action sécheresse pour le sous-bassin Neste et rivières de Gascogne, quant à la nécessaire information continue tout au long de l'année, des services de l'Etat concernés.

Synthèse

Etat des débits et des réserves au niveau du Système Neste :

- ▶ **Contexte hydro climatique général** : les dernières précipitations significatives sur le territoire remontent à plus d'un mois (épisode du 04/12/25) à l'exception du haut bassin de la Neste qui a reçu des chutes de neige notables, principalement lors de l'épisode du 21/12. Après une fin décembre marquée par la douceur, le froid s'intensifie nettement en ce début d'année 2026, avec par exemple une température minimale de -7,6°C enregistrée ce lundi 05/01 à Auch, mais toujours sous un temps sec.
- ▶ **Débits naturels de la Neste** : en l'absence durable de pluie, le lent tarissement des débits naturels de la Neste se poursuit. Le niveau décennal sec est désormais atteint, en moyenne glissante 10 jours et en comparaison aux débits de la période de référence 1990-2024. En valeur journalière, ils souspassent toujours les 7 m³/s, valeur qui impose de recourir à des lâchers de montagne pour répondre aux besoins de la basse Neste (lorsque l'on y vise 4 m³/s) et du canal (2,5 m³/s au moins, pour alimenter à minima les têtes de rivières) et en tenant compte d'une efficience de 0,5 m³/s liée aux fluctuations de débit de la Neste amont.
- ▶ **Réalimentations** : avec la baisse des débits naturels de la Neste, les débits dérivés par le canal de la Neste ont été en moyenne de 3,0 m³/s ces deux dernières semaines, soit près de 0,8 m³/s de moins que pendant la quinzaine précédente. La part de débit dérivé qui peut être consacrée au remplissage des retenues connectées est désormais nulle et, sans apports significatifs sur les bassins versants des retenues, le remplissage des retenues de piémont est globalement très lent. La vigilance a pris fin sur le système Neste au 30/11 et le débit objectif est revenu au niveau du DOE global hiver soit 6,96 m³/s. Les lâchers depuis les réserves de montagne, interrompus depuis le 12/11, ont été relancés le 15/12 à hauteur de 1 m³/s (lâcher minimal) et sont toujours nécessaires.
- ▶ **Dérogation Basse Neste** : elle a été utilisée en tout 33 journées jusqu'à présent (dernier jour d'utilisation : 30/12), avec 23 jours sur les critères classiques de dérogation et l'équivalent de 10 jours (entre le 17/10 et le 31/10) dans le cadre du protocole d'accord Garonne Neste Gascogne qui permet d'abaisser le débit en basse Neste, compensé par une augmentation équivalente des lâchers de soutien pour la Garonne réalisés par l'EP Garonne Gascogne affluents Pyrénées. La décision d'activer le protocole courant octobre a été prise au vu de la faiblesse des débits de la Neste et de la sollicitation des réserves de montagne qui en découlait, ne serait-ce que pour répondre aux besoins premiers des rivières et rigoles du plateau de Lannemezan.

► Remplissage des réserves :

Les taux de remplissage au 05/01/26 sont les suivants :

- Système Neste : 36 % (hors réserves de montagne), soit une lente hausse de +1 point par rapport à la situation observée lors du précédent bulletin. Le taux de remplissage global des réserves de piémont se situe sous le niveau quinquennal sec (cf graphique 4b) ;
- Bassins autonomes : 35 %, soit -1 point par rapport à la situation observée lors du précédent bulletin.

► Mesures de gestion 2025 Système Neste

Pour cet été 2025, la finalisation des travaux d'étanchéité en pied du barrage de l'Oule ont nécessité une nouvelle vidange de la retenue, finalisée ce début septembre. Les débits lâchés depuis les réserves de montagne se sont retrouvés limités à 8 m³/s à partir de cette date, mais cela n'a pas représenté une contrainte pour l'alimentation du système Neste.

Lors de la réunion de la commission Neste du 28/05, il a été décidé de :

- valider les quotas d'irrigation 2025 à hauteur de la valeur nominale de 4 000 m³/l/s ;
- questionner les modalités de report sur 2025 de « l'expérimentation Gimone 2024 » consistant à tester de nouvelles modalités de tours d'eau sur l'axe Gimone (s'il est nécessaire de mettre en place des tours d'eau).

Compte tenu de la dégradation rapide des indicateurs (ressources stockées et surtout débits naturels de la Neste) sur la fin du mois de juin, la commission Neste s'est de nouveau réunie le vendredi 04/07. Il a finalement été décidé de :

- Réduire les quotas de 15% à 3 400 m³/l/s ;
- Demander la possibilité de recourir à la dérogation Basse Neste ;
- Donner mandat au comité technique Neste :
 - pour suivre de manière rapprochée l'évolution de la situation dans les prochaines semaines
 - pour décider de la mise en œuvre de tours d'eau si nécessaire selon les critères de déclenchement de l'arbre de décision
 - et en invitant l'établissement public Garonne Gascogne et affluents pyrénéens (ancien SMEAG) à participer aux réunions du comité technique Neste, en plus des participants habituels :DDT32 (coordinatrice), DREAL, OUGC, représentant CPI, Maîtres d'ouvrages, Agence de l'Eau et Rives & Eaux.

Le système Neste a été placé en vigilance le 05/07.

Le comité technique Neste s'est réuni le 22/07. La dégradation des indicateurs réserves de piémont, réserves de montagne et stock global en regard des courbes indicatrices de défaillance a été constatée mais ne se traduisait pas à ce stade par des mesures supplémentaires en application de l'arbre de décision. Au moment de cette réunion, compte tenu du risque annoncé de sous-passement de la courbe de défaillance CR1, mais vues les quelques pluies annoncées et l'avance de 10 à 15j sur les besoins en eau pour l'irrigation, il est décidé de prévoir une nouvelle réunion le 01/08 au format comité technique puis de réunir rapidement la commission Neste si le franchissement de la courbe CR1 se confirme.

La réunion du comité technique du 01/08 a confirmé la réunion de la commission Neste au 07/08. L'avance sur les cultures et surtout la significative baisse des prélèvements annoncée à court terme (semaine du 04 août) a été prise en compte : le constat de la baisse effective ou non des prélèvements au moment des prochaines réunions devra permettre de juger de la nécessité de prendre des mesures de restrictions des prélèvements.

La commission Neste réunie le 07/08 a confirmé le mandat donné au comité technique Neste pour décider lors de la réunion du 12/08 (normalement postérieure à la baisse des prélèvements annoncée) de la mise en œuvre de mesures de restriction. Une communication forte de la part de l'OUGC Neste et Rivières de Gascogne et des chambres d'agriculture devait permettre entre temps d'inciter à une baisse des prélèvements (arrêt des prélèvements sur maïs dont l'humidité des grains justifie un arrêt définitif de l'irrigation et mise en place de tours d'eau volontaires en 2j/7 à compter du samedi 09/08).

Suite à la réunion du comité technique du 12/08, en l'absence de baisse visible des prélèvements et des réalimentations, et même au contraire puisque les réalimentations ont dû être augmentées, **le système Neste a été placé en alerte renforcée à compter du 16/08, avec tours d'eau 3.5j/7 et abaissement des débits objectifs sur les rivières de Gascogne au-dessus des DCR.**

La situation est suivie de manière rapprochée, avec de nouvelles réunions du comité technique Neste qui se sont tenues le 25/08, le 01/09, le 08/09 et le 29/09.

Lors de la réunion du 08/09, qui a permis de confirmer l'amélioration de tous les indicateurs, il a été décidé de **repasser le système Neste en vigilance à compter du 13/09**, l'application de l'arbre de décision justifiant une levée des mesures.

Lors de la réunion du 29/09, avec des indicateurs encore un peu plus favorables, la **levée de la vigilance** a été convenue. A noter que le 1^{er} octobre, le système Neste passe en DOE global avec la valeur hivernale, plus haute que la somme des DOE estivaux. Dans ce contexte, il a été admis que le recours à la dérogation Basse Neste serait à éviter.

En l'absence de précipitations, les stocks sont à nouveau en baisse (surtout sur la montagne) depuis ce début octobre et **le retour en vigilance a été officialisé le 11/10**, avec un débit objectif global en aval du système Neste abaissé à 80% du DOE.

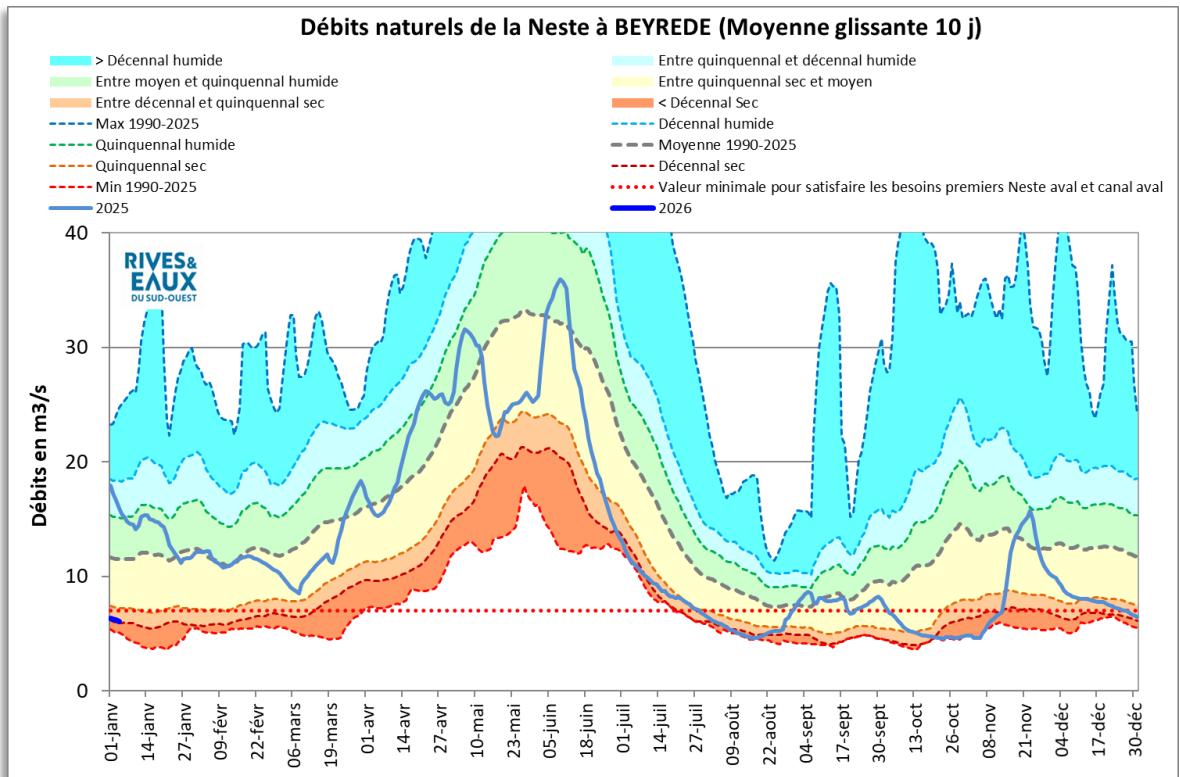
Le comité technique Neste continue à se réunir régulièrement pour surveiller les évolutions, avec des réunions les 14/10, 21/10, 03/11, 17/11.

La vigilance a pris fin le 30/11, à la date d'échéance qui était prévue dans les derniers arrêtés préfectoraux. La situation n'a pas justifié qu'elle soit prolongée.

Contexte hydro-climatique

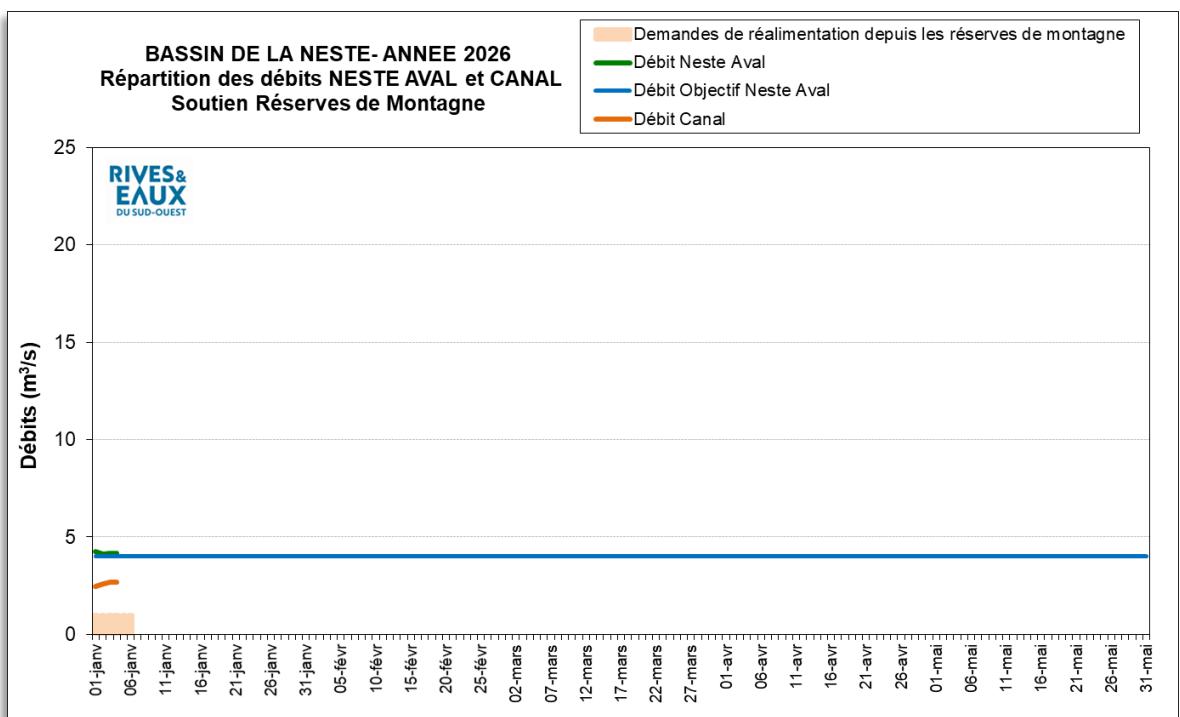
Le **graphique 1** présente les débits naturels de la **Neste** à Beyrède exprimés en moyenne glissante sur 10 jours en regard des courbes statistiques.

Graphique 1



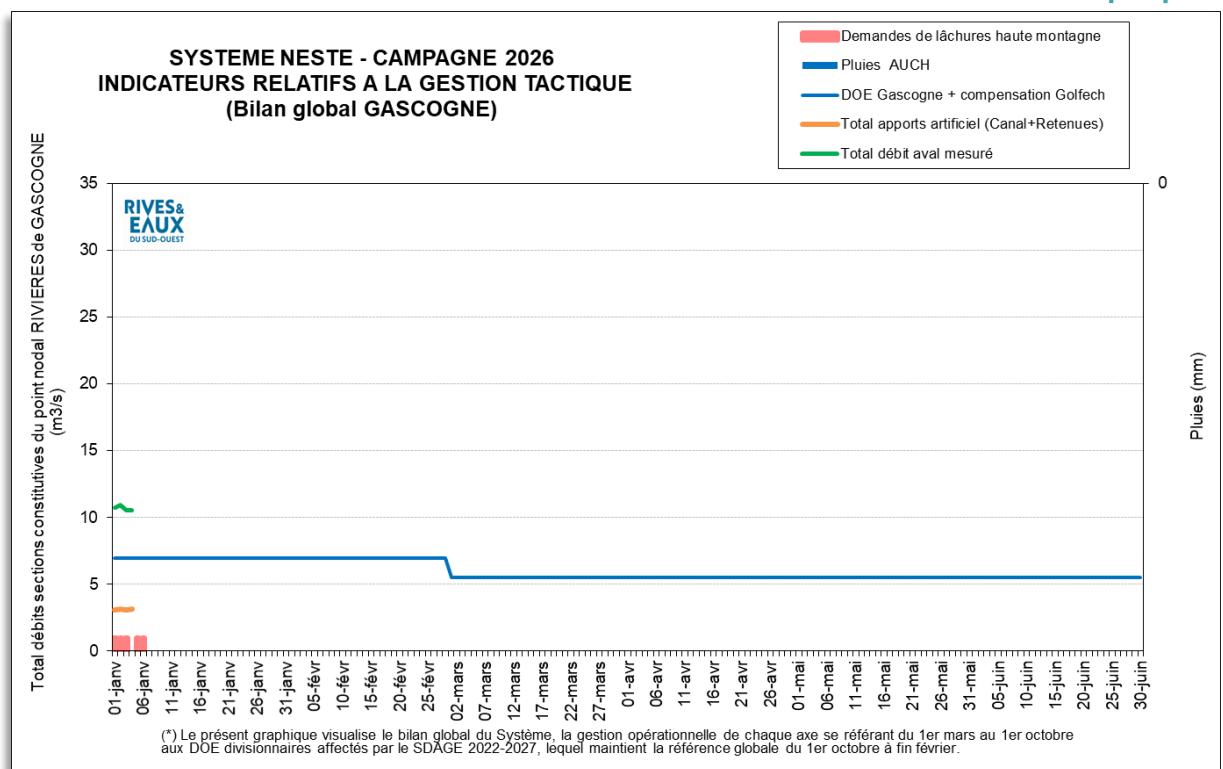
Le **graphique 2** présente les débits du canal de la Neste et de la Neste en aval de la prise d'eau.

Graphique 2



Le **graphique 3** présente les débits et pluies sur le système Neste.

Graphique 3

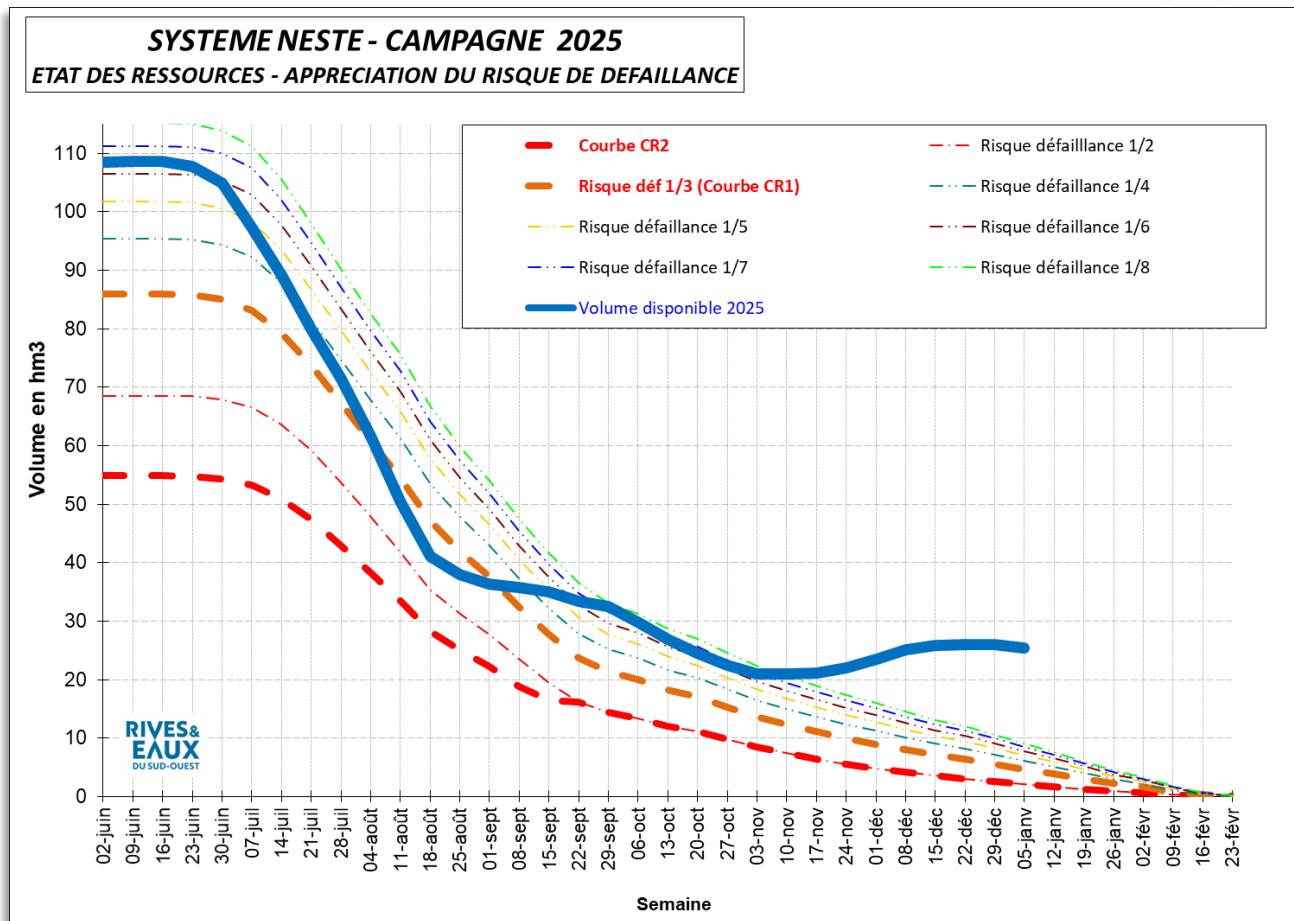


Système-Neste Evolution des réserves

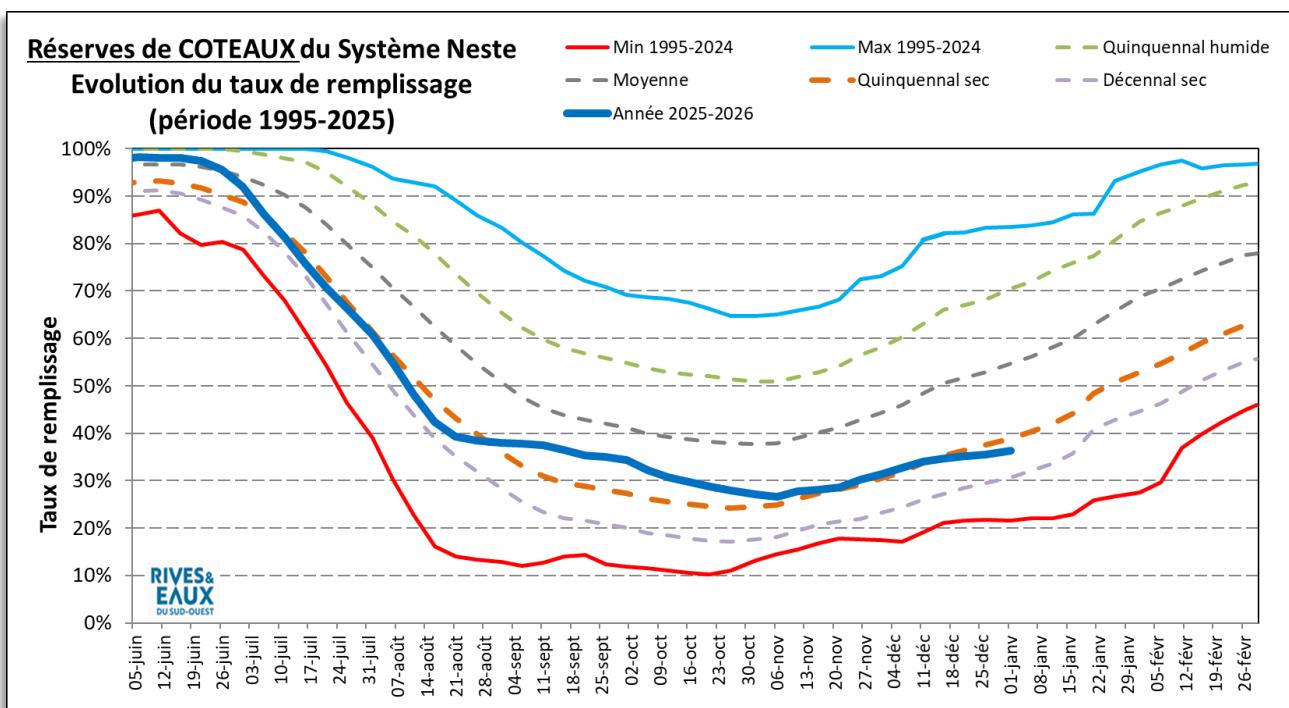
Le **graphique 4a** présente l'évolution des réserves du Système Neste (en stock résiduel cumulé, y compris les réserves de montagne) pour la campagne 2025, en regard des courbes indicatrices de défaillance. Les **graphiques 4b et 4c** donnent un aperçu de l'état des réserves exprimé en taux global en regard des valeurs statistiques observées pour les réserves de coteaux (graphique 4b) et en volume disponible pour le soutien Gascogne dans les réserves de montagne (graphique 4c).

Le **graphique 4d** montre le remplissage actuel de chaque retenue ainsi que les évolutions enregistrées au cours des 2 dernières semaines.

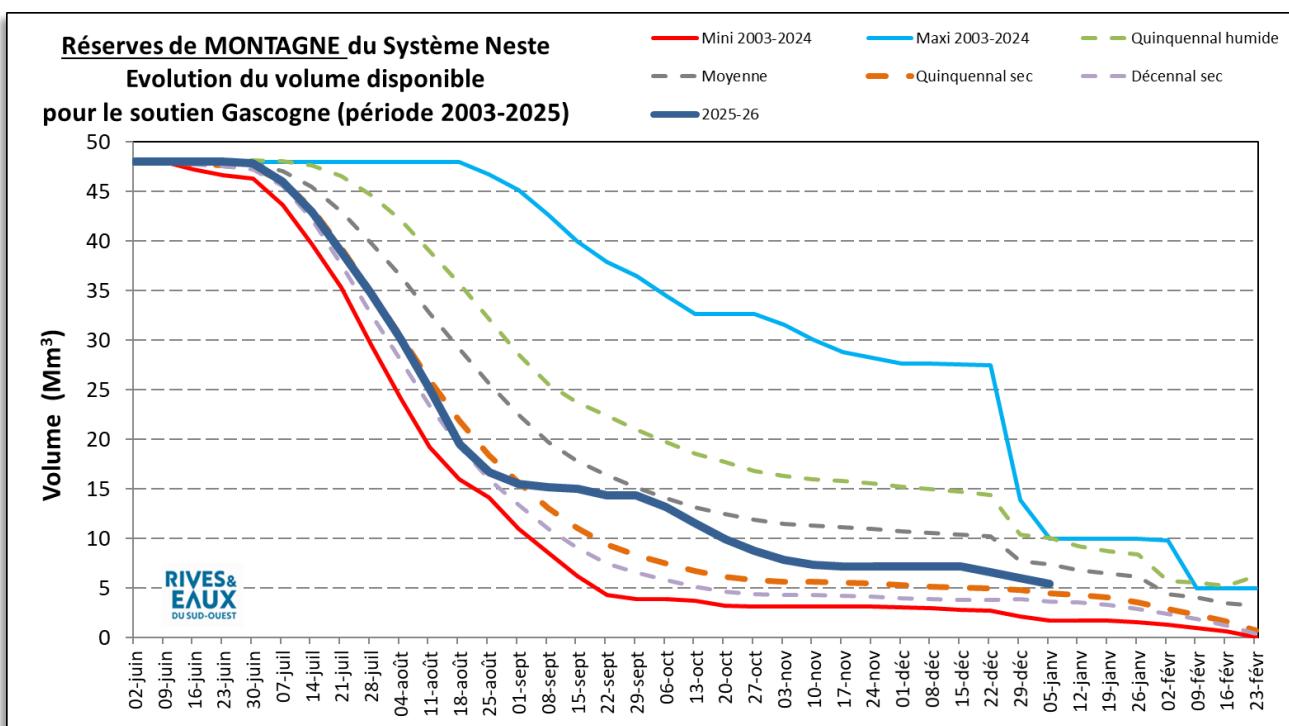
Graphique 4a



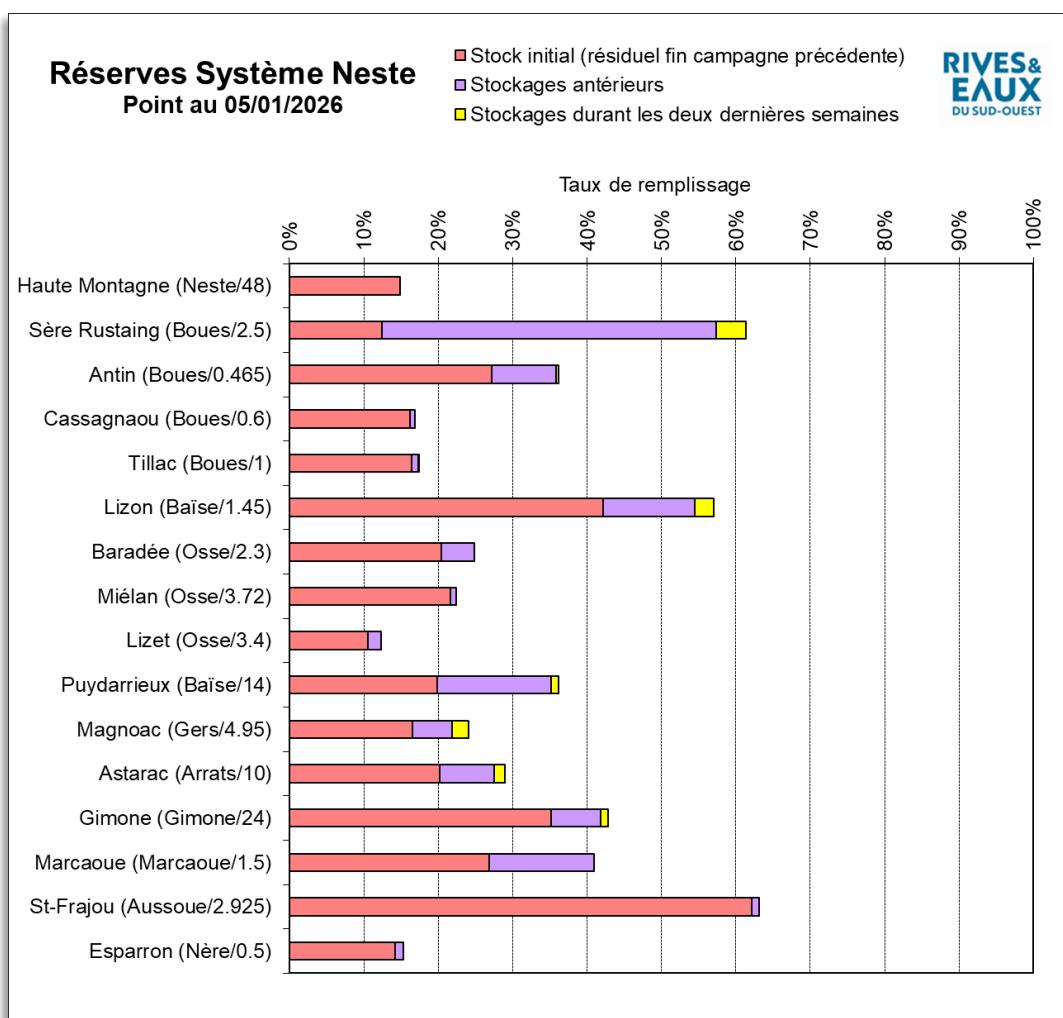
Graphique 4b



Graphique 4c



Graphique 4d



Bassins autonomes

Etat des réserves

Le **graphique 5** donne un aperçu de l'état des réserves exprimé en taux de remplissage pour les bassins autonomes ainsi que les évolutions enregistrées au cours des 2 dernières semaines.

Graphique 5

